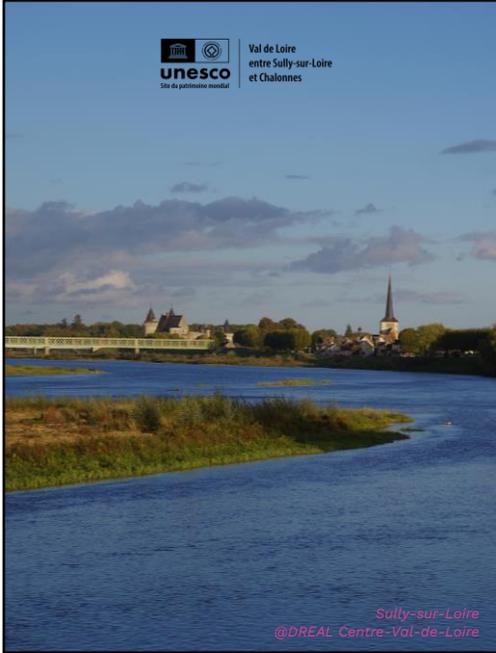




Val de Loire
entre Sully-sur-Loire
et Chalonnes



Sully-sur-Loire
@DREAL_Centre-Val-de-Loire

La Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) du Val de Loire

et sa déclinaison à l'échelle du département
du Loiret




**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Webinaire du 04/09/2024

Ouverture par Mme Sophie BROCAS

préfète de la région Centre-Val de Loire,
préfète coordinatrice du bassin de la Loire



Webinaire du 04/09/2024

L'histoire de l'UNESCO et du patrimoine mondial

D'Abou Simbel au Val de Loire



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Webinaire du 04/09/2024

Objectifs de la première partie

- 1- Appréhender la notion de patrimoine mondial
- 2- Comprendre que le paysage du val de Loire est constitué d'éléments humains et non humains, d'éléments physiques et d'autres non tangibles, imbriqués/superposés les uns dans les autres, qui ne peuvent pas être dissociés, ni dans l'histoire, ni aujourd'hui (ex. construire avec le sol : transport par bateau : besoin d'aménagement des berges et du cours d'eau, ...)
- 3- Comprendre les composantes de la VUE, via les 3 critères, à l'échelle du bien et qu'il y a des variations à l'échelle des unités paysagères
- 4- Comprendre que nous sommes toutes et tous garants d'une cohabitation harmonieuse entre les humains et non humains, entre les témoins du passé, les besoins actuels et futurs

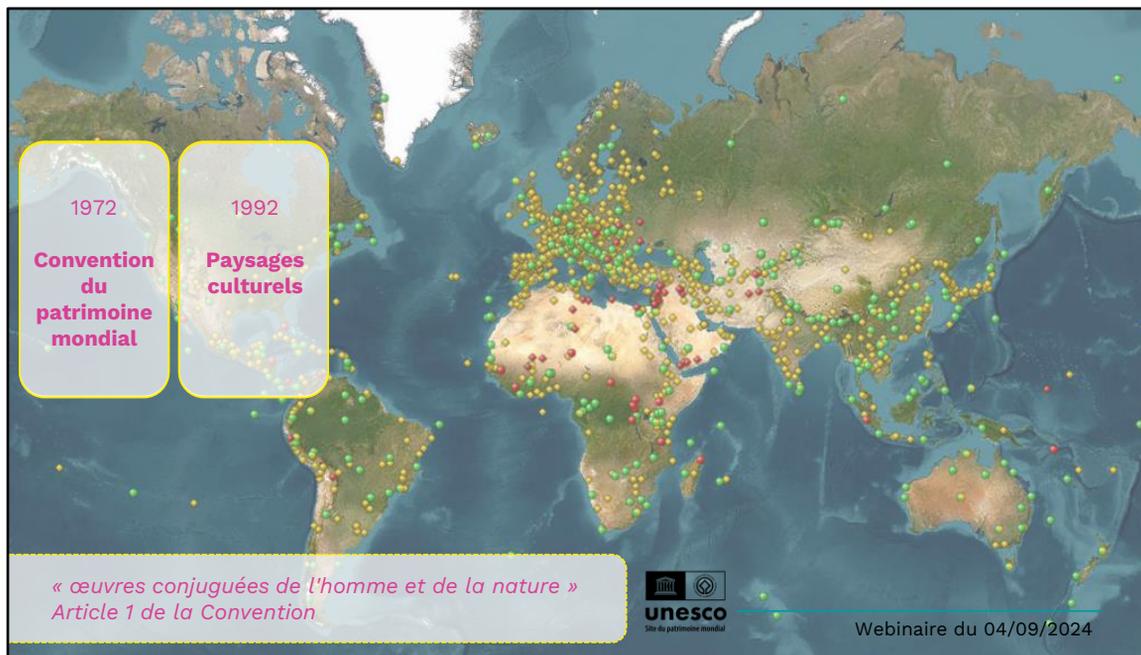


1945 : Création UNESCO (organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) : après le 2nd GM, l'organisation vise à instaurer une paix durable en unissant les peuples, par le dialogue des cultures, la compréhension mutuelle, par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture.

1959 : En Egypte, l'UNESCO lance une **campagne de sauvegarde** en demandant de l'aide de ses Etats membres pour déplacer les temples d'Abou Simbel hors de la montée des eaux du nouveau lac Nasser, à la suite de la construction du haut barrage d'Assouan.

Quatre statues colossales de Ramsès II décorent la façade du Grand temple d'Abou Simbel

Ce sauvetage multinational fait **reconnaître à plusieurs pays l'importance de préserver un patrimoine qui dépasse les frontières des Etats**.



1972 : création de la convention du patrimoine mondial

Constat : patrimoine de plus en plus menacé de destruction (dégradation par l'évolution de la vie sociale et économique, des phénomènes d'altération dans le temps)

> « *Considérant* que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde, » extrait du texte de la convention

Or, « certains biens présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière »

Nombre de pays signataires : 193

Aujourd'hui : 1199 biens dans le monde

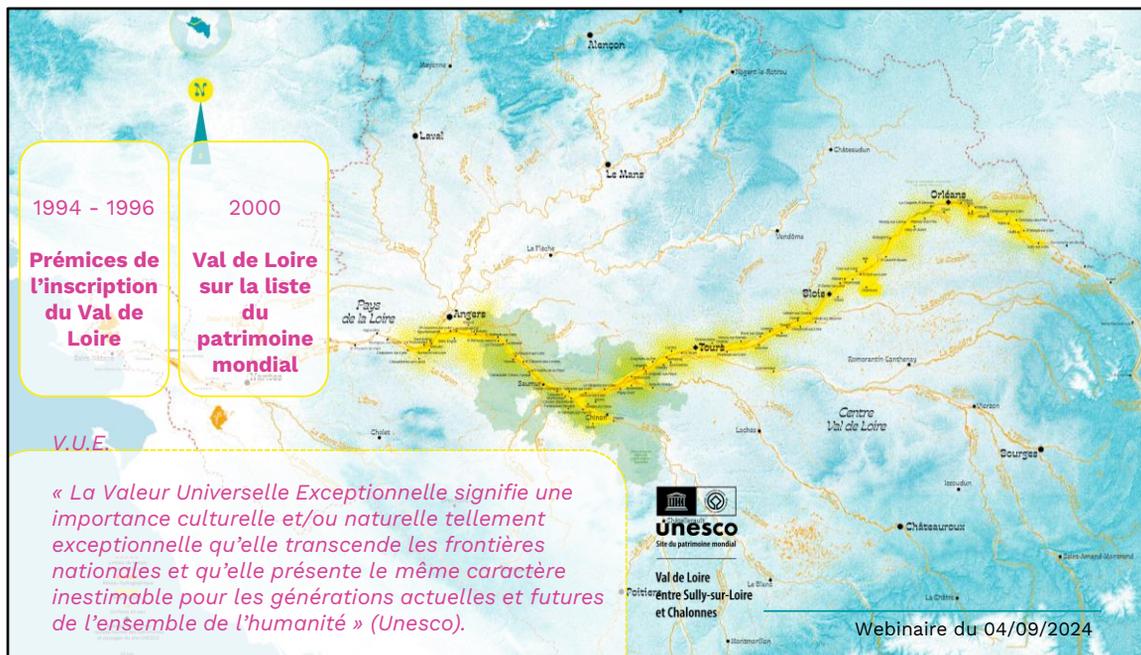
Typologies de biens : culturels, naturels et mixtes

1992 : les paysages culturels sont définis dans l'Article 1 de la Convention, comme les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature »

Ils expriment la longue et intime relation des peuples avec leur environnement et illustrent l'évolution de la société et des occupations humaines au cours des

âges, sous l'influence des contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives.

Pour faire connaître et maintenir la grande diversité des interactions entre les humains et leur environnement, pour protéger les cultures traditionnelles toujours vivantes, ou pour conserver les traces de celles qui ont disparu.



La reconnaissance du Val de Loire patrimoine mondial s'inscrit dans une dynamique de valorisation du territoire.

1994 : Plan Loire Grandeur Nature plan d'aménagement du bassin versant, lancé par l'Etat, qui a pour objectif de protéger les personnes et les biens notamment face aux inondations, permettre le développement économique du territoire tout en préservant le patrimoine naturel

1996 : PNR Loire Anjou Touraine – territoire rural habité reconnu au niveau national pour la qualité de son patrimoine, remarquable mais fragile (116 communes d'Indre et Loire et du Maine et Loire) avec la Loire comme l'un des symboles naturels et culturels du parc

2000 : Inscription du val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme « **paysage culturel** ».

De Sully-sur-Loire à Chalonnes : 300km et **155 collectivités**

Elle reconnaît au site « une **Valeur Universelle Exceptionnelle** » reconnue et partagée par la communauté internationale, fondée sur 3 critères parmi les 10 existants.

Toute altération de la VUE est considérée comme une perte pour la mémoire de

l'Humanité.

Sur les un peu plus de 1 000Km de la Loire, 300 sont inscrit à l'UNESCO. C'est un des premiers sites de grand territoire, porté par l'unité des paysages de la Loire moyenne qui fait reconnaître la Loire comme un exemple de conservation des formes anciennes d'habiter le territoire. Elles sont issues de l'interaction entre le milieu naturel et l'installation des êtres humains sur ce site en s'y adaptant et en l'adaptant en fonction de l'évolution de la société (ses croyances, ses moyens techniques, ses arts, ses traditions, ses besoins vivriers, son organe politique, ... , l'évolution de la société à l'internationale)

Pour aller plus loin :

Le principe d'un plan d'aménagement global de la Loire est né en 1994 des conflits autour des projets de barrages destinés à la lutte contre les inondations après les crues de 1980 en Haute-Loire.

Le plan Loire I, de 1994 à 1999 avait pour objectif d'assurer la sécurité de la population face aux risques d'inondations, de satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et de restaurer la diversité écologique du milieu. Il était financé sur des crédits de l'État et des collectivités. Ce premier plan Loire a mis en évidence la Loire en tant que lieu vivant dont la préservation garantit tous les usages liés au fleuve et ses affluents.

Le plan Loire II, de 2000 à 2006, ajoute à ces objectifs la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel de la Loire. En plus des financements de l'État, ont été ajoutés les financements de 7 régions, ceux de l'établissement public Loire et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le plan Loire III, de 2007 à 2013 : les acteurs décident de prolonger le plan Loire suite aux résultats positifs de l'évaluation faite en 2005. Depuis 2007, L'Europe a permis l'utilisation du Fonds européen de développement régional – FEDER – pour son financement.

Le plan Loire IV se poursuit de 2014 à 2020. Ce plan Loire est un programme pluriannuel qui s'inscrit dans une stratégie à horizon 2035.

Le plan Loire V (2021 à 2027) est en cours de signature. Le CPIER mobilise 3,3 millions d'euros d'aides en faveur du plan Loire.

Les artisans de l'inscription et de sa pérennité

L'institutionnel et le peuple de Loire




**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Webinaire du 04/09/2024

Les artisans de l'inscription

Un projet pour le territoire

Yves Dauge, Minja Yang, Louis-Marie Coyaud, Jean Musitelli

Webinaire du 04/09/2024

Démarche qui part du territoire, notamment d'un élu local, et porte l'empreinte de ses acteurs

Yves Dauge : élu local et national (origine PNR et rapprochement UNESCO pour réflexion inscription)

Minja Yang : correspondante (lien) entre l'élu local et le centre du patrimoine mondial

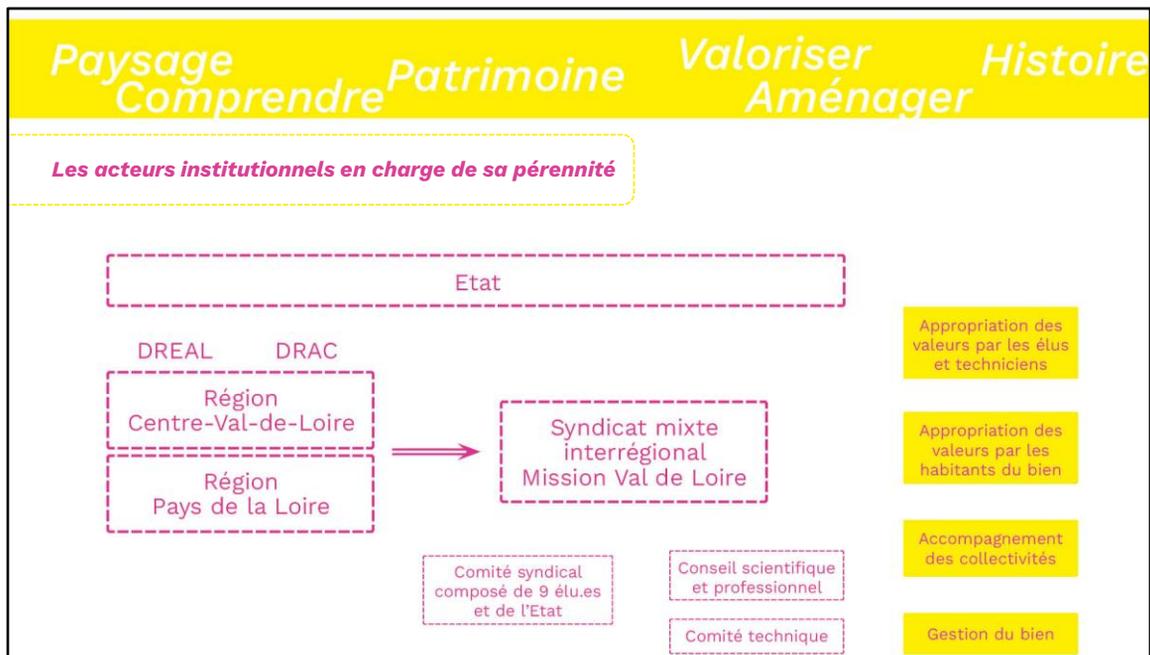
Louis-Marie Coyaud : professeur de géographie spécialiste de la géomorphologie des paysages ligériens (dossier d'analyse)

Jean Musitelli : ambassadeur de France auprès de l'UNESCO pour déposer et défendre le dossier au sein du comité

Partir des matériaux (Facteurs abiotiques) : calcaire de Beauce, tuffeau puis schistes menant à la qualité architecturale que l'on connaît bien **LE TERRITOIRE : fabrication DES PAYSAGES**

Prendre en compte la topographie et microtopographie (vallée, coteaux et plateaux, tertres ou montilles, confluences aux espaces de méandres, îles stabilisées par la ripisylve et bancs de sables changeants)

Considérer la façon d'habiter et de circuler (communautés humaines et marchandises): composition et esthétique des villes en linéaire le long de la rive, levées pour se protéger, architecture religieuse puis royale compris les jardins, culture (vigne, maraichage, pâturage, ...), voie fluviale portant la marine de Loire (transport de marchandises locales puis liées au commerce triangulaire qui participe à la richesse des villes de la Loire) et les aménagements associés (ports, quais, épis, duits, cales ...)



Cette inscription est aussi un engagement de la France à mettre en place les moyens d'identification, de protection, de conservation et de mise en valeur de ce paysage culturel vivant.

Ainsi, l'Etat est garant de la pérennité de l'inscription.

Porté par un ensemble d'acteurs qui ont en charge l'aspect réglementaire et la sensibilisation : DREAL (Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement), DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), mais aussi par la Mission Val de Loire (syndicat interrégional), créée en 2002 pour sensibiliser les populations, mobiliser l'ensemble des acteurs, favoriser l'échange des savoirs acquis ou en devenir et permettre l'appropriation des valeurs du bien par toutes et tous.

Le dispositif de gouvernance de la Mission montre la complexité du territoire : les deux régions la président à tour de rôle. De plus, les missions du syndicat mixte se font en partenariat avec les services de l'Etat.

Pour que la démarche de gestion (c'est-à-dire protéger, valoriser certains éléments tout en permettant l'évolution) du patrimoine ligérien soit efficace et pérenne, il est nécessaire qu'elle soit partagée et portée par les acteurs à toutes

les échelles et notamment la plus locale.

Dans cet objectifs, certains outils sont disponibles : les webinaires, des webséries, des ouvrages et publications tels que le plan de gestion datant de 2012.

Etabli comme un référentiel commun, il identifie les enjeux du territoire puis formule des orientations et des propositions d'actions de manière générique, sans les localiser précisément dans les territoires concernés.

- 1- formalisation de la VUE
- 2- Analyse des menaces et risques
- 3- présentation des orientations
- 4- présentation des engagements de l'Etat



Inclure les communautés habitantes.

Il est important de porter un projet commun en ayant les mêmes valeurs et les mêmes connaissances sur ce qui fait l'exceptionnalité du Val. (rôle des collectifs et associations ex. batellerie)

L'ensemble des collectivités, par leurs compétences, participent à la valorisation du territoire et la pérennisation de sa qualité et singularité. De plus, elles sont à même de porter un projet de territoire avec les habitants

Définition des paysages culturels :

« œuvre conjuguée de l'être humain et de la nature, qui exprime une longue et intime relation des peuples avec leur environnement »

En effet, le paysage du val tel qu'on le connaît aujourd'hui est bien différent de celui d'hier. Bien qu'appelé par certains « dernier fleuve sauvage », l'ensemble des aménagements a peu à peu modifié les équilibres, créant un paysage très construit, anthropique. Plus récemment, l'évolution des activités humaines, en délaissant le fleuve pour se tourner vers la ville, a permis le maintien, voire le

retour d'une faune et d'une flore liées à la présence de l'eau, voire une forme de réensauvagement des berges. La cohabitation semble aujourd'hui possible. Néanmoins, l'équilibre reste fragile : écosystème en proie à de fortes pressions (productions agricoles et énergétiques, aménagements urbains, usages des bords de Loire et de l'eau, fréquentation touristique, ...) qui ont, dans l'histoire, mené à la quasi-disparition de certaines espèces (ex. des saumons).

Les conditions de préservation du territoire sont liées aux équilibres des modes de cohabitation.

Les 3 critères du « paysage culturel évolutif et vivant »

De l'UNESCO à la V.U.E.



Webinaire du 04/09/2024

Détail des 3 critères de sélection du dossier à l'UNESCO (commun à l'ensemble des dossiers dans le monde) sur les 10 existants.

Ces critères sont valables pour l'ensemble du bien qui considère le paysage du Val de Loire comme une unité. En effet, il est né de spécificités communes du territoire : socle géomorphologique, climat, histoire etc. ayant conduit à des aménagements et des occupations caractéristiques et similaires (formes d'habitats et de cultures, adaptation et protection au risque, circulations, activités économiques, ...) puisqu'adaptés au territoire et au caractère du fleuve. Néanmoins, il ne nie pas les spécificités locales. Il est donc nécessaire que la démarche soit portée par les acteurs à toutes les échelles et notamment la plus locale, tel que les collectivités.

Enfin, il semble important de rappeler le caractère évolutif du Val de Loire. C'est l'agencement des époques, des besoins des populations et des évolutions environnementales qui ont façonné ce paysage et qui en font sa singularité. Cette dynamique doit perdurer sans pour autant porter atteinte à sa « valeur universelle exceptionnelle ».



Critère 1

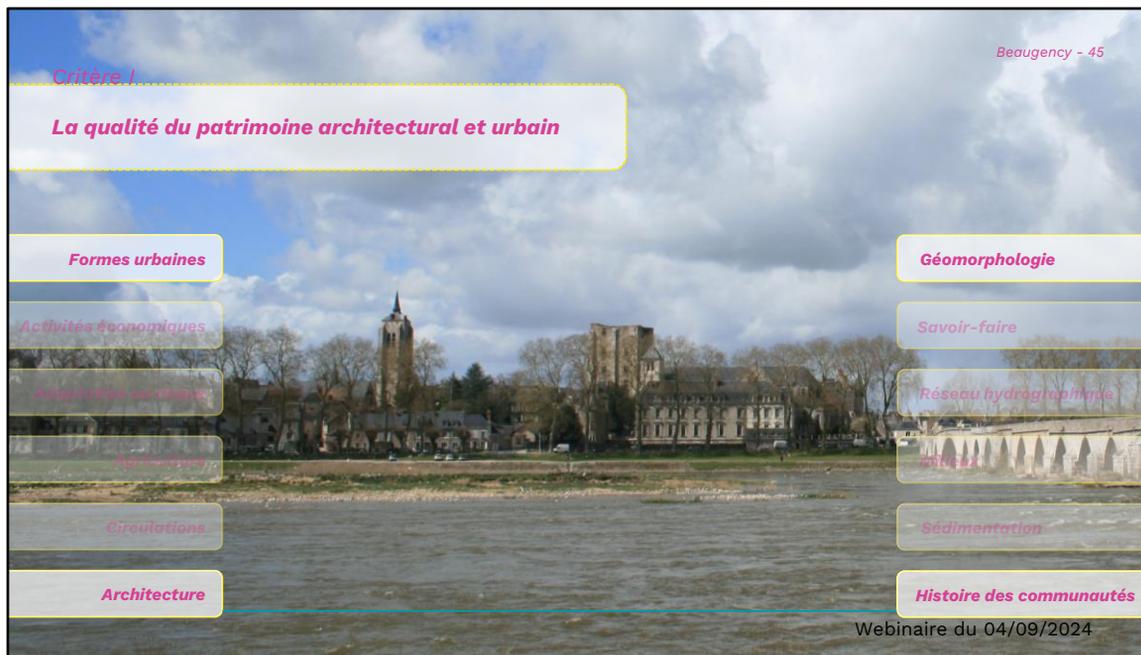
Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain

> La qualité du patrimoine bâti et architectural

Webinaire du 04/09/2024

Les êtres humains ont adapté leur façon de construire et d'habiter au contexte géomorphologique.

Le Val de Loire ne se limite pas à l'image d'Épinal des châteaux et bâtiments religieux –abbaye- (implantations religieuses qui cultivent le territoire, transformant donc le paysage durablement – Marmoutier, Fontevraud, Micy, Fleury, St Maur de Glanfeuil) témoins de la richesse du site à différentes époques.



Ce patrimoine est aussi constitué d’habitats populaire, agricole et domestique, issus de l’essor des villes et des campagnes pour loger les artisans, marchands, paysans et leurs familles. Les fronts bâtis le long de la Loire sont tout aussi caractéristiques par leur organisation, leur architecture et leurs couleurs issues des matériaux locaux.

Exemples : Blois, Saumur, Orléans, Tours, Chinon, Montsoreau, Candes-Saint-Martin, ...

Documents de référence :

Voire CAUE 41 inventaire du bâti Solognot

Bati détaillé dans l’Orientation 1.1 du plan de gestion

Référentiel par la PNR « bâtir en tuffeau pour aujourd’hui »



Critère II

Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification ou de la création des paysages

> Le développement harmonieux d'interactions entre les communautés humaines et leur environnement

Webinaire du 04/09/2024

Paysage culturel exceptionnel évolutif le long du fleuve. Ce sont les échanges et les influences perpétuelles entre les éléments naturels (géomorphologie, climat, milieux, ...) et les êtres humains qui ont engendré ce paysage si caractéristique.

- Culturel puisque les êtres humains se sont adaptés à leur environnement et l'ont adapté à leurs besoins à chaque époque en fonction des us, coutumes, avancées sociales, technologique et contexte politique.
- Evolutif puisque sur plus de deux mille ans d'histoire les sociétés et l'environnement n'ont eu de cesse de changer donc de se réadapter.

Néanmoins, l'équilibre reste fragile et son maintien demande de prendre en compte l'ensemble du milieu ligérien et de comprendre son fonctionnement.

Voici quelques éléments caractéristiques du paysage issus de l'adaptation à l'environnement :

l'emplacement et la typologie des cultures sur les terres limoneuses du val, sur le coteaux et plateaux : vignobles, vergers, maraichage, pâturage. Autrefois véritable mosaïque, le paysage agricole à tendance à se simplifier et à se refermer.

Critère II

Le développement harmonieux d'interactions entre les communautés humaines et leur environnement

Formes urbaines

Climat et météo

Adaptation au risque

Agriculture

Circulations

Qualité de l'eau

Biosphère

Eau et air

Réseau hydrographique

Fleuve

Végétation

Histoire des communautés

Webinaire du 04/09/2024

Autre type d'adaptation issue des interactions entre le fleuve et les communautés humaines : **les levées**

La proximité du fleuve fait la force du territoire mais c'est aussi un risque. Il faut donc composer avec son instabilité.

C'est un motif que l'on retrouve sur l'ensemble du bien. Les levées font aujourd'hui partie intégrante du paysage, elles sont d'ailleurs parfois peu identifiées comme des éléments non naturels par les ligériens et ligériennes. La reprise de la végétation sur ces ouvrages en est sûrement en partie responsable. De plus, les levées offrent des points de vue remarquables sur le paysage.

L'usage des forces locales, dont les matériaux, est un exemple d'interaction harmonieuse entre les communautés humaines et leur environnement.

Le savoir-faire du **travail du calcaire** (de Beauce, la craie de Blois, craie marneuse, Tuffeau blanc –châteaux- et jaune –dignes- et la craie turonnaise), **l'usage importante de l'ardoise et plus localisé de l'argile**, en architecture ont donné des couleurs reconnaissables aux villes ligériennes qui s'intègrent dans leur paysage.

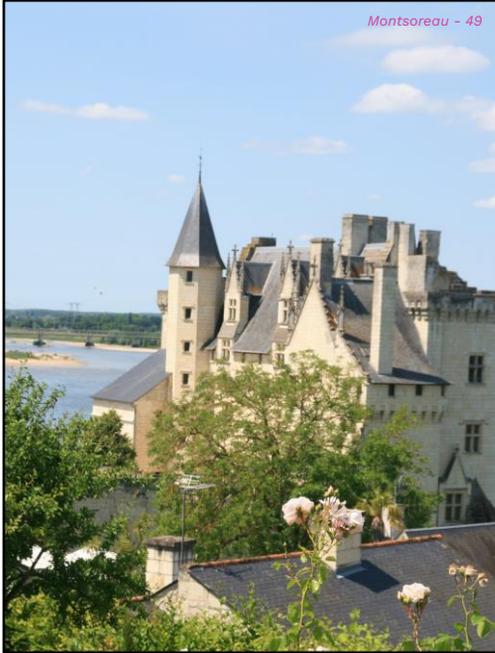
Rappel historique sur les levées :

- Dès le IX^e siècle : afin de limiter l'érosion, l'ensablement ou l'entrée du fleuve dans la dépression latérale cultivée, des turcies sont construites. Ce sont de petites digues discontinues et submersibles guidant le fleuve plutôt que le stoppant.
- Au XII^e : Henri II Plantagenêt fait construire 40km de levées habitées en Anjou pour canaliser de la Loire et limiter les débordements (grandes crues qui déposaient des graviers stériles) sur des terres cultivées des grands propriétaires terriens (clergé)
- Au XVI^e, sous Louis XI : modernisation et étendue des levées à la suite de crues extraordinaires, notamment causées par l'endiguement (augmentation des débits, des hauteurs d'eau, ruptures des levées...). Création de la route sur levée.
- Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ces digues seront étendues, ont été surélevées et standardisées. Les grandes crues de 1846, 1856 et 1866, montrent les limites de cette technique. Réapparaît alors le projet de déversoirs permettant une inondation contrôlée du Val afin de diminuer la pression de l'eau sur les levées amont, le risque de ruptures des levées et de protéger des zones plus densément peuplées.
- Derniers aménagements XX^e en Loire angevine
- Depuis 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été confiée aux collectivités locales. En 2024, les travaux d'entretien et de confortement des digues domaniales, du domaine de l'État, leur revient.

Pour aller plus loin :

Article Nathalie Carcaud – 303

Ouvrage de Rogier Dion sur l'histoire des levées de la Loire



Critère IV

Offrir un exemple éminent d'un style de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine

> L'illustration des idéaux de la Renaissance et du siècle des lumières

Webinaire du 04/09/2024

Deux grandes périodes ayant fortement marqué le paysage du val de Loire :

- La Renaissance Période faste et de paix pour le Val de Loire, au cœur du royaume avec l'installation du pouvoir royale, qui en conserve encore aujourd'hui de nombreux éléments visibles et dont certains noms ont marqué le paysage ligérien (François 1^{er}, Léonard de Vinci, Ronsard, ...).
 - De cette époque empreinte d'humanisme et d'un développement artistique lié à l'ouverture sur le monde, il reste des marqueurs forts dans l'architecture du bâti ainsi que dans les jardins dits « à la française ». Nourris des apports culturels d'Italie, leur composition offre une ouverture visuelle et physique sur le grand paysage.
 - Flux culturel des savoir-faire avec les artisans qui viennent s'installer dans le Val de Loire.
 - La présence de la cour et des personnes à son service, qu'il fallait nourrir, a conforté les paysages agraires du val de Loire aussi appelé le « jardin de la France ». Le microclimat et le transport facilité par le fleuve permettaient notamment le développement de la culture viticole. Se développe aussi l'art du jardin d'agrément et ses savoir-faire tel que l'acclimatation d'espèces exotiques (Pacello da Mercogliano).



Le siècle des lumières 18eme

Axe majeur du commerce de la moitié du territoire Français, la Loire est très naviguée :

- Local
 - National (vin, blé, chocolat, matériaux, ...)
 - international (commerce triangulaire via le port de Nantes avec du cacao, des épices ou du sucre par exemple) et qui fait la richesse des villes ligériennes (Orléans, Blois, Tours, ...) et plus globalement du territoire français
- Aménagements et réaménagements des berges et accès au fleuve encore visibles aujourd'hui. Ces aménagements se retrouvent sur l'ensemble du bien : ports, cales, rampes, perrés, chemins de halage, etc. bien Tous ne sont plus visibles ou en état d'usage.
 - S'opèrent aussi des changements à l'échelle du royaume. En effet, une véritable politique de construction et hiérarchisation du réseau routier est menée dans un but politique principalement (militaire et de contrôle du territoire par l'État), à des fins commerciales de façon secondaire. Ainsi, le réseau routier, classé en 4 ordres, passe de 14 000 km cumulés en 1770 et 28 000 km en 1788 > Dans le Val de Loire, cela passe par l'édification de

nouveaux ouvrages de franchissement et implique la modification de l'organisation spatiale des grandes villes ligériennes qui s'étendent dans les terres dans les axes des nouveaux ponts.

Pour aller plus loin :

Au XVIII^e siècle, les routes constituent l'une des priorités du pouvoir monarchique. L'État promeut une politique de construction d'infrastructures routières. L'objectif est également de désenclaver le territoire et faciliter le transport commercial. À cet effet, le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées est créé en 1716. La corvée, un impôt royal en nature qui oblige les sujets à travailler sur les chantiers d'entretien et de construction, est également mise en place en 1737-1738.

Art. 1^{er}. Toutes les routes construites à l'avenir, par ordre du roi, pour servir de communication entre les provinces et les villes ou bourgs, seront distinguées en quatre classes ou ordres différents.

La première classe comprendra les grandes routes qui traversent la totalité du royaume, ou qui conduisent de la capitale dans les principales villes, ports ou entrepôts de commerce.

La seconde, les routes par lesquelles les provinces et les principales villes du royaume communiquent entre elles, ou qui conduisent de Paris à des villes considérables, mais moins importantes que celles désignées ci-dessus.

La troisième, de celles qui ont pour objet la communication entre les villes principales d'une même province, ou de provinces voisines.

Enfin, les chemins particuliers, destinés à la communication des petites villes ou bourgs, seront rangés dans la quatrième.

Pour en savoir plus sur ces époques : les webséries « Portraits de Loire » sont disponibles sur le site de la mission : www.valdeloire.org